

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'UTILISATION DU FRANÇAIS PAR LES CONTRÔLEURS DU TRAFIC AÉRIEN AU QUÉBEC—LA PRÉSENTATION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, le 28 avril, j'ai posé une question sur les dangers que peut représenter pour les voyageurs l'utilisation d'une langue autre que la langue anglaise dans les communications air-sol au Québec, et le premier ministre suppléant m'a promis de me répondre hier, mais il ne l'a pas fait. J'aimerais aujourd'hui lui demander, ou demander au ministre des Transports, puisqu'il a lui-même enquêté et fait rapport sur deux récents accidents d'avions canadiens auxquels l'utilisation et la confusion de l'anglais et du français n'étaient pas étrangers, dans combien de temps à peu près on nous communiquera le rapport du groupe de travail du gouvernement fédéral esquissant des règlements définitifs sur cette question importante.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je sais que les fonctionnaires de mon ministère, et aussi certainement les responsables de la sécurité, doivent rencontrer l'Association des pilotes de ligne du Canada. Ils ont rédigé un mémoire, dont nous avons essayé de tirer immédiatement des conclusions.

[Français]

L'UTILISATION DU FRANÇAIS PAR LES CONTRÔLEURS DU TRAFIC AÉRIEN AU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné que, la semaine dernière, je crois, une rencontre a eu lieu entre les représentants de l'Association québécoise des contrôleurs du trafic aérien et les responsables des communications aériennes du ministère, serait-il en mesure de nous donner une idée de ce que peut être l'utilisation de la langue française au Québec et de ce qu'on été les résultats de cette rencontre?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, sur une base temporaire, transitoire et expérimentale, il avait été convenu entre le ministère et un groupe du Québec que le français pourrait être utilisé dans certains aéroports. Cependant, cela ne devait pas l'être à Montréal, et seulement avec les pilotes qui pouvaient parler français. Maintenant, tout cela est sujet à une révision globale par suite de la rencontre qui aura lieu avec l'Association nationale des pilotes.

[Traduction]

LA DESSERTTE DU SUD-OUEST DU MANITOBA ET DU SUD-EST DE LA SASKATCHEWAN—LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il y a plus d'un an que les localités du sud-ouest du Manitoba et du sud-est de la Saskatchewan n'ont pas de services aériens. Le ministre peut-il dire à la Chambre et aux habitants de cette région quand ils auront des services aériens?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je me trompe peut-être, mais je pense avoir écrit hier à M. Evans, du gouvernement du Manitoba, pour dire que nous sommes prêts à acheter deux avions

Questions orales

Saunders et à payer une partie des frais d'entretien et d'exploitation d'une ligne reliant Brandon, Yorkton et toutes les autres villes. Certaines questions opposaient auparavant les gouvernements en cause, mais je crois que ces problèmes ont été résolus.

LA POSSIBILITÉ D'UN SERVICE AIR-CANADA POUR BRANDON—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Étant donné que le ministre a déclaré le 10 mars, comme l'indique le hansard à la page 3964, qu'un mois après cette date, Air Canada, à la demande du gouvernement de la Saskatchewan, présenterait un projet de transporteur régional qui viserait l'aéroport de Brandon et étant donné que le transporteur secondaire mentionné par le ministre sera très peu rentable avant l'instauration du service régional d'avions à réaction, le ministre peut-il nous dire quand le rapport sera disponible et si ce rapport indiquera qu'Air Canada sera le transporteur désigné pour fournir ce service additionnel?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur, Air Canada n'assurera pas ce service. Le gouvernement du Manitoba décidera quel transporteur s'en occupera. Cela fait partie de notre politique de transport. Nous avons bien des problèmes à résoudre dans le domaine des services régionaux et j'espère pouvoir bientôt exposer notre politique à cet égard à la Chambre.

* * *

L'INFORMATION

LE PROJET DE LOI POUR LA PROTECTION DE L'INVIOLABILITÉ DU SECRET DES DOSSIERS AUTOMATISÉS—LE MANQUE APPARENT DE MESURES SÉCURITAIRES AU CENTRE DE DONNÉES DE LA POLICE

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Le ministre a-t-il toujours l'intention de présenter une loi d'autorisation qui permettra au gouvernement de réglementer les activités des banques fédérales de données automatisées afin d'assurer le respect des libertés civiles des Canadiens sur lesquels le gouvernement fédéral possède des dossiers automatisés? Dans l'affirmative, quand le fera-t-il?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a l'intention de régler cette question par le biais du bill régissant la Commission des droits et intérêts de l'homme.

M. Beatty: Le centre d'information de la police canadienne possède actuellement quelque 6,556 dossiers automatisés sur des Canadiens qui sont sous surveillance sans avoir jusqu'à présent été accusés d'aucune infraction. Est-ce la politique du gouvernement de laisser ces dossiers ouverts indéfiniment jusqu'au moment où la police locale décidera de les clore, de ne prévoir aucune notification aux intéressés et de permettre la consultation de ces dossiers aux 668 terminaux du Canada et des États-Unis?